



Affichage 26 sept
→ 19 novembre

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

AVIS AU PUBLIC

OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRi) DE LA VALLEE DE LA SEVRE NIORTAISE A L'AMONT DE NIORT

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 août 2016, il sera procédé du lundi 17 octobre 2016 au vendredi 18 novembre 2016 inclus, à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) de la vallée de la Sèvre Niortaise amont qui doit s'appliquer sur le territoire des dix-sept communes suivantes : Azay-le-Brûlé, Chauray, La Crèche, Echiré, Exireuil, Exoudun, François, La Mothe-Saint-Héray, Nanteuil, Souvigné, Sainte-Eanne, Sainte-Néomaye, Saint-Gelais, Saint-Maixent-l'Ecole, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Saint-Maxire et Sciecq.

Les mairies des communes d'Echiré, de Saint-Maixent l'Ecole et de La Mothe Saint-Héray sont désignées comme lieux d'enquête. Monsieur Michel GUYARD, chargé de conduire cette enquête en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public dans les trois mairies précitées, aux dates et aux heures indiquées ci-dessous :

Date et horaires	Lieu
Lundi 17 octobre 2016 de 9h00 à 12h00	Mairie de Saint-Maixent l'Ecole 32 rue du Palais
Vendredi 21 octobre 2016 de 14h00 à 17h00	Mairie de La Mothe Saint-Héray 2 place Clémenceau
Mercredi 26 octobre 2016 de 9h00 à 12h00	Mairie d'Echiré 1 place de l'Eglise
Jeudi 3 novembre 2016 de 9h00 à 12h00	Mairie de Saint-Maixent l'Ecole 32 rue du Palais
Samedi 5 novembre 2016 de 9h00 à 11h30	Mairie de La Mothe Saint-Héray 2 place Clémenceau
Lundi 14 novembre 2016 de 14h00 à 17h00	Mairie d'Echiré 1 place de l'Eglise
Vendredi 18 novembre 2016 de 13h30 à 16h00	Mairie de Saint-Maixent l'Ecole 32 rue du Palais

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies désignées comme lieux d'enquête, c'est-à-dire Echiré, Saint-Maixent l'Ecole et La Mothe Saint-Héray, ainsi qu'à la préfecture des Deux-Sèvres, pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Maixent l'Ecole, désignée comme siège de l'enquête, à l'adresse suivante : 32 rue du Palais – BP 34 – 79403 SAINT-MAIXENT L'ECOLE. Les observations peuvent également être envoyées à l'adresse de messagerie suivante : ppri-sn-amont@stmaix.fr en précisant en objet « PPRi Sèvre Niortaise amont ».

Le rapport du commissaire enquêteur, ainsi que ses conclusions, seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, ainsi qu'en mairies d'Echiré, de Saint-Maixent l'Ecole et de La Mothe Saint-Héray, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront également obtenir communication desdits rapports et conclusions en s'adressant à la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres.